

SITUATION DES CANDIDATS

<p>SITUATION 1</p> <p>Vous êtes SANS expérience professionnelle dans le domaine de la petite enfance</p>	<p>14 semaines de stage réalisées dans au moins 2 structures différentes auprès des 0–6 ans dont au moins une période obligatoire auprès des moins de 3 ans (soit 448 heures travaillées exigées)</p>
<p>SITUATION 2</p> <p>Vous AVEZ une expérience professionnelle auprès d'enfants de moins de 3 ans</p>	<p>14 semaines d'expérience professionnelle auprès des moins de 3ans. Il vous est recommandé de faire un stage auprès des plus de 3 ans dans un contexte professionnel différent de votre activité principale.</p>
<p>SITUATION 3</p> <p>Vous AVEZ une expérience professionnelle auprès d'enfants de 3 à 6 ans</p>	<p>14 semaines d'expérience professionnelle auprès des 3 à 6 ans dont une période obligatoire auprès de moins de 3 ans dans un contexte professionnel différent de votre activité principale.</p>
<p>SITUATION 4</p> <p>Vous avez obtenu le bénéficie l'épreuve EP1 et/ou EP2 et/ou EP3 (note = ou > à 10/20) depuis 2019</p>	<p>Vous devrez justifier des 14 semaines selon votre situation 1, 2 ou 3)</p> <p>Rappel situation 1 : Les stages sont valables pour une période de 3 ans et doivent avoir été réalisés à partir du 1^{er} janvier 2020</p>
<p>SITUATION 5</p> <p>Vous êtes dispensé(e) des épreuves EP1/EP2 OU EP1/EP3 par un diplôme</p>	<p>3 semaines de stage OU d'expérience professionnelle auprès des 0 - 6 ans (soit 96 heures travaillées exigées)</p>
<p>SITUATION 5 bis</p> <p>Vous êtes dispensé de l'épreuve EP2 OU EP3 par un diplôme</p>	<p>3 semaines de stage OU d'expérience professionnelle dont au moins une période auprès des moins de 3 ans (soit 96 heures travaillées exigées)</p>